CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Obiet

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Tarifs

Notre organisme de formation n'est pas assujetti à la TVA. Tous nos tarifs s'entendent nets de taxes.
Ils comprennent les coûts pédagogiques de l'action et la fourniture des supports de formation. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration demeurent à la charge du stagiaire.

Inscriptions, facturation, règlement

L'inscription d'un stagiaire est prise en compte à réception :

- ◆ Du bulletin d'inscription dûment complété, signé et tamponné, au minimum 3 semaines avant le démarrage de la formation.
- ◆ D'un chèque d'acompte, par stagiaire, d'un montant égal à 30 % du prix de la formation, encaissable le 1^{er} jour de la formation.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée.

Dans les deux semaines précédant le début de la formation, nous vous enverrons par courrier:

- ◆La convention de formation, en deux exemplaires.
- ◆ La convocation à la formation
- ◆ Le programme détaillé de la formation et toutes les informations utiles à la bonne organisation de la formation (plan d'accès, liste des hébergements et des restaurants situés à proximité)
- ◆ Le devis

Vous devrez alors nous retourner au plus tard 48h avant le début de la formation :

◆ Un exemplaire signé et tamponné de la convention de formation,

Une attestation de fin de formation sera remise à chaque participant.

Prise en charge directe par l'OPCA

Vous pouvez demander à votre OPCA la prise en charge directe de tout ou partie des coûts de formation. Dans ce cas, nous facturerons directement votre OPCA.

Pour cela, en plus de la procédure classique d'inscription, vous devrez :

- Nous préciser ces modalités spécifiques de prise en charge sur votre bulletin d'inscription
- Nous adresser une copie de la
- « demande de gestion de stage » que vous aurez formulée auprès de votre OPCA
- ◆ Nous retourner, au plus tard le dernier jour du stage, l'accord de prise en charge reçu de votre OPCA ainsi que la convention de formation signée.

Si vous obtenez cet accord au plus tard 48 h avant le début de la formation, vous pourrez nous le transmettre accompagné d'un chèque correspondant, non pas aux 70 % restants, mais au solde de la formation déduction faite du montant de la prise en charge de l'OPCA.

Si et seulement si ces conditions sont remplies, nous procéderons à une facturation directe de votre OPCA, conformément au taux de prise en charge pour lequel vous aurez obtenu un accord.

Si la totalité des coûts sont pris en charge par l'OPCA, nous vous retournerons le chèque d'acompte de 30 % accompagné de l'attestation de présence.

Annulation et report du fait de l'OF

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure (défaillance d'un formateur, grèves des transports, mauvaises conditions météorologiques, problème de salle) ou d'un nombre de participants insuffisants, conformément au nombre de participants minimum que nous nous sommes fixés pour chacun des modules proposés dans notre catalogue. Dans ce cas, l'ensemble des participants seront prévenus par mail et par téléphone.

En cas de report de la formation, vous êtes libre de maintenir ou non votre inscription. En cas de « désinscription », comme en cas d'annulation, nous vous retournons le chèque d'acompte.

Annulation et report du fait du stagiaire

Toute demande d'annulation doit être effectuée par écrit.

En cas d'annulation dans un délai de moins de 15 jours avant le début de la formation, nous encaisserons le chèque d'acompte, à titre d'indemnités pour la préparation et la gestion du dossier. Dans la limite des places disponibles, vous pouvez reporter, une fois et sans pénalité, votre inscription sur une session programmée ultérieurement au cours des 12 mois suivants.

Vous avez aussi la possibilité de remplacer le participant initialement inscrit par un autre participant.

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Une formation non achevée ne pourra en aucun cas donner lieu à une prise en charge, même partielle, de la part de l'OPCA.

Propriété intellectuelle

Les programmes et supports de formation reste la pleine propriété de l'organisme de formation. Toute reproduction et diffusion à des fins commerciales, ainsi que tout enregistrement des sessions de formation sont strictement interdits.

Résolution de litiges Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. Tout litige ne pouvant faire l'objet d'un règlement à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

Droit à l'image

Passag/e/s pourra vous demander l'autorisation pour utiliser et diffuser les photographies qui pouront être prises au cours de la formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2014 / 2015

A nous retourner dûment complété par courrier à :

Passages – 54 avenue Philippe Auguste – 75011 Paris, accompagné d'un chèque d'acompte correspondant à 30 % du prix de la formation.

Structure	
Raison sociale	
Adresse	
Code postal Ville	
Téléphone	Télécopie
Email	
N° Siret	Code Naf
Personne en charge du dossier	
Participant 1	Participant 2
Madame Monsieur	Madame Monsieur
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Fonction	Fonction
Téléphone	Téléphone
Email	Email
Formation choisie	
Intitulé de la formation	
Dates Coû	t total de la formation
	unitaire x nombre de participants)
Modalité de financement	
Modalités de financement envisagé	
Plan de formation Droit Individuel à la Forn	nation / Compte personnel de formation Autre
Modalités de règlement	
Règlement par votre OPCA Règleme	nt direct par votre structure Autre financement
Acompte	
Chèque n° d'un montant de	€ soit 30 % du montant de la formation
Fait à	Le
Signature et cachet de l'employeur *	Signature du stagiaire *

^{*} La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente